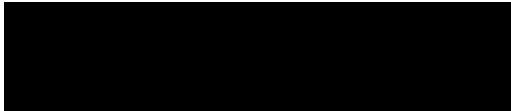




PAR COURRIEL

Québec, le 7 juillet 2025



Objet : Demande d'accès aux documents
N/Réf. : 1847 00/2025-2026.080

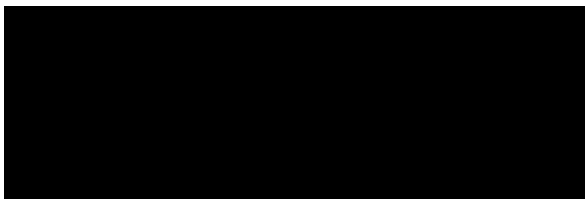


Nous donnons suite à votre demande d'accès reçue le 4 juin dernier visant à obtenir les détails du budget octroyé et des montants payés en termes de publicité et de représentation dans les médias traditionnels ainsi que les médias sociaux en ce qui a trait au projet de loi numéro 106 depuis son dépôt.

Vous trouverez ci-joint les renseignements répondant au libellé de votre demande ainsi que l'avis de recours prescrit par l'article 51 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, c. A-2.1)*.

Veuillez agréer, , l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le directeur de l'accès à l'information et de la propriété intellectuelle



Julien Sirois

p. j. 2